

Saint - Savin



au fil de l'info

Création du Pôle Éducatif de Territoire Saint-Germain / Saint-Savin (140 enfants prévus)

La convention liant les communes de Saint-Savin et Saint-Germain a fait l'objet d'une délibération des deux conseils municipaux. Dans la convention il est décidé de créer une Commission Intercommunale dénommée "Pôle Éducatif de Territoire". Celle-ci a pour objet de définir les conditions financières et les obligations de chacune des communes au fonctionnement et à la gestion :

- du Pôle Éducatif,
- du temps périscolaire (garderies, pause méridienne, TAP),
- de la gestion du restaurant scolaire,
- de la mise à disposition du personnel y afférant.

Un comité de gestion composé de 8 membres, se réunira au minimum une fois par trimestre sous la présidence alternative des Maires des communes signataires. Le comité veille au fonctionnement du Pôle Éducatif, rend compte aux communes respectives à partir du bilan détaillé en terme de fréquentation, de budget réalisé et prévisionnel de chaque activité (restauration scolaire, garderie, TAP).

Le comité de gestion est composé :

- des Maires de chaque commune et deux élus adjoints et conseillers municipaux chargés des affaires scolaires par commune signataire,
- de deux parents d'élèves titulaires (ou suppléants), siégeant au Conseil d'Ecole (un parent par commune)
- du maire de la commune d'Antigny pour un avis consultatif. Antigny participera financièrement au prorata du nombre d'enfants de la commune scolarisés au Pôle Éducatif de Territoire.

La commune de Saint-Savin reste propriétaire des locaux.

Les travaux et les dépenses liés au fonctionnement sont à la charge des communes signataires. Ex : petit entretien, chauffage, eau, électricité, plomberie, consommables nécessaires au fonctionnement et à l'entretien général des lieux.

Un budget de fonctionnement sera prévu par élève. Chaque commune du pôle éducatif participera pour moitié au budget de fonctionnement incluant les fournitures, le matériel pédagogique, les frais liés aux photocopieurs et à leur maintenance, l'entretien du matériel et du réseau informatique, la téléphonie et accès Internet, les fournitures pharmaceutiques, les frais de déplacements, les cadeaux ou prix de fin d'année, les dépenses liées aux produits d'entretien et aux consommables, les dépenses d'eau, chauffage et électricité.

Le personnel communal reste employé par sa commune d'origine.

Les communes de Saint-Germain et de Saint-Savin mutualisent et gèrent les emplois du temps des personnels mis à disposition du pôle éducatif, (personnel administratif, de restauration, de garderie, d'entretien et ATSEM).

Inscriptions au Pôle Éducatif de Territoire

Toute nouvelle inscription ainsi que les inscriptions aux services de garderie, restauration et activités périscolaires doivent être effectuées dans un 1^{er} temps à la mairie de Saint-Savin.

Les dossiers sont à retirer :
- les lundis et jeudis matin de 9 h à 12 h
- les mardis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h 30

Dans un 2^e temps, l'inscription définitive se fait à l'école, 4 rue des tanneries.

ÉDITO

En ce début de juillet, voici venu pour certains d'entre nous le moment de profiter de quelques jours de repos, mais également des nombreuses manifestations organisées par nos associations. Votre présence leur apportera tout le soutien qu'elles méritent, merci aux bénévoles pour leur implication.

Côté Commune, l'été sera marqué par le début du chantier du logis. Enfin dirons-nous !!! Après maintes pérégrinations, ce projet voit enfin le jour. Les entreprises sont pressenties, nous allons signer ce mois-ci les ordres de services. Comme promis lors de la cérémonie des vœux, dès l'ouverture du chantier, début septembre, nous ferons une réunion d'informations en présence du futur occupant des lieux.

Durant l'été se déroulera aussi le chantier de rénovation de l'école primaire afin de pouvoir accueillir le futur Pôle Éducatif Territorial à la rentrée. De ce fait le centre aéré se déroulera cette année dans les locaux de l'école de Saint-Germain.

Il me reste à vous souhaiter un excellent été et de bonnes vacances.

Le Maire, Jean-Marie Rousse

Une entreprise de St Savin au Salon du Bourget

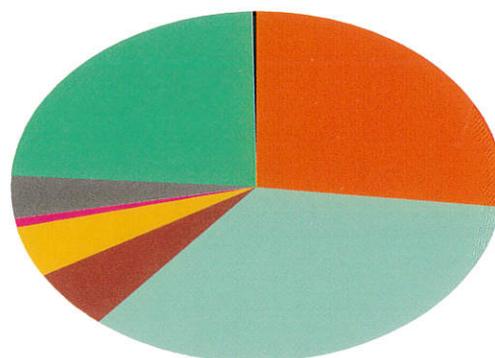
AMCP, entreprise d'usinage de mécanique de précision, de chaudronnerie fine, de 10 salariés était présente sur le Salon du Bourget (aéronautique).

Félicitations !!! à Florent Normand, son dirigeant et à son équipe, qu'il souhaiterait renforcer..

BUDGET FONCTIONNEMENT 2019

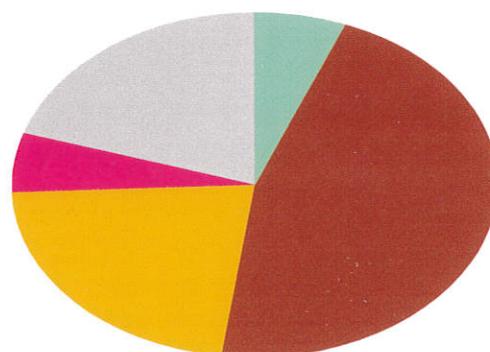
Dépenses

Charges à caractère général	358 128,00	27,17%	
Charges de person. et frais assimilés	448 105,00	34,00%	
Autres charges de gestion courante	74 266,00	5,63%	
Charges financières	63 900,00	4,85%	
Charges exceptionnelles	11 050,00	0,84%	
Dépenses imprévues	50 443,00	3,83%	
Virement à la section d'investissement	309 741,49	23,50%	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500,00	0,19%	
Total dépenses	1 318 134,21	100,00%	



Recettes

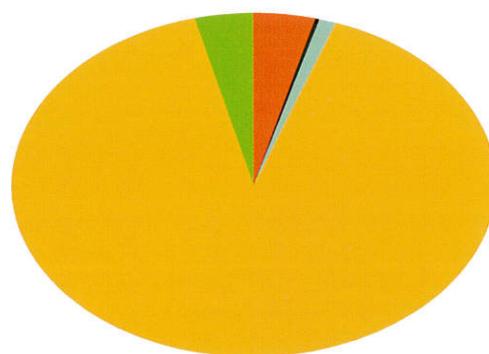
Atténuations de charges	3 000,00	0,23%	
Produits des services, domaine et ventes diverses	80 750,22	6,13%	
Impôts et taxes	605 286,00	45,92%	
Dotations, subv. et participations	293 212,00	22,24%	
Autres prod. de gestion courante	73 000,00	5,54%	
Produits exceptionnels	300,00	0,02%	
Excédent de fonctionnement reporté	262 586,21	19,92%	
Total recettes	1 318 134,21	100,00%	



BUDGET INVESTISSEMENT 2019

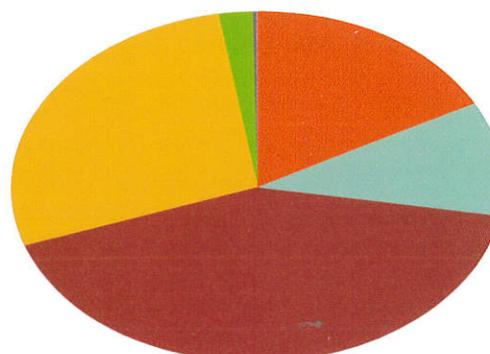
Dépenses

Emprunts et dettes assimilées	75 370,00	4,20%	
Immobilisations incorporelles	4 840,00	0,27%	
Immobilisations corporelles	23 500,00	1,31%	
Immobilisations en cours	1 622 464,00	90,39%	
Dépenses imprévues	68 879,99	3,84%	
Total dépenses	1 795 053,99	100,00%	



Recettes

Virem. de la section de fonctionnement	309 741,49	17,26%	
Dotations, fonds divers et réserves	191 811,53	10,69%	
Subventions d'investissement reçues	751 985,00	41,89%	
Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	27,85%	
Excédent d'investissement reporté	39 015,28	2,17%	
Opér. d'ordre de transf. entre sections	2 500,00	0,14%	
Total recettes	1 795 053,99	100,00%	



LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE LÉON ÉDOUX

La création du nouveau Pôle Educatif de Territoire à la rentrée de septembre 2019 des communes de Saint-Germain et Saint-Savin nécessite des travaux divers pour valoriser ce lieu de transmission du savoir à nos jeunes enfants du territoire saint-savinois.

École primaire

- Réfection de la couverture en procédure d'appel d'offre pour une réalisation en 2019, sans perturber le fonctionnement de l'école.
- Electrification avec télécommande du portail d'entrée pour assurer la sécurité du lieu et filtrer les entrées. (Plan Vigipirate)
- Rénovation des soubassements qui supportent les radiateurs dans les couloirs pour ancrage du support de radiateurs et repeints.
- Vérification des réseaux informatique et électrique pour une utilisation adaptée à l'évolution numérique des projets pédagogiques.
- Adaptation des sanitaires pour la garde-rie (petite enfance).
- Création d'un placard de rangement pour les matériels liés aux activités de garderie.

École maternelle

- Mise en accessibilité de l'entrée avec rampe d'accès et changement des portes d'entrée.
- Création d'un placard fermé assurant la sécurité des étagères dans le dortoir,
- Rénovation des sols des deux classes et du bureau,
- Réinstallation avec protection "pince-doigts", des portes de séparation du bloc sanitaire,
- Installation de prises électriques pour l'utilisation des outils informatiques mis à disposition des enseignants.

Cantine :

Peinture des soubassements à hauteur des chaises pour embellir ce lieu de restauration.

Cuisine

- Reprise de la faïence sur l'ensemble du sol et sur 2,20m de hauteur pour les murs

(nécessité de démontage et remontage de tous les éléments de cuisine, éviers et l'électro-ménager pour les travaux).

- Peinture des murs supérieurs et du plafond.
- Reprise du placo dans la réserve épicerie avec changement de porte, adaptée à l'hygiène du lieu.
- Réalisation d'une cloison de séparation avec porte pour créer une pièce adjacente à la cuisine où l'ensemble des frigos et congélateurs (le froid) seront installés, avec le bureau du responsable de cuisine. De fait, la surface de la salle à manger sera réduite pour le personnel et les enseignants.

Les artisans locaux se sont engagés à réaliser les travaux en se synchronisant à partir du lundi 8 juillet 2019 pour une rénovation terminée pour la rentrée scolaire de septembre 2019.

L'ensemble de ces travaux est évalué à 90.000€.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

- L'aménagement du jardin d'agrément de la résidence "Les rives de la Gartempe" a été confié à une entreprise locale, parterres et gazon pour un paysage adapté aux lieux de détente et de repos.

- La route de Babousseau a été refaite en enrobé à froid par une entreprise de travaux publics sous la responsabilité de la Communauté de Communes.

- Les travaux de réseau de distribution d'eau potable entre La Bussière et Antigny sont en cours de réalisation sous la responsabilité d' "Eaux de Vienne".

- Aménagement sous la ligne de chemin de fer avenue du Général de Gaulle pour sécuriser le passage des piétons (passage étroit), réimplantation du panneau d'interdiction aux plus de 3,5 tonnes au carrefour d'intermarché (montée et descente interdite aux poids lourds).

- Bel Air : l'éclairage public arrive ! Le conseil municipal a voté les travaux d'éclairage public (Sorégies) pour la rue de Bel Air et rue des Granges le mardi 4 juin 2019.

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU LOGIS EN VUE DE SA RÉHABILITATION EN HÔTELLERIE & RESTAURANT GASTRONOMIQUE

Le projet de restauration du logis abbatial, propriété de la commune, est en cours afin de transformer le bâtiment en hôtel/restaurant; sa gestion sera assurée par un exploitant privé, M.Bacquet, BG Hôtel de France à Saint-Savin. L'exploitant réalisera l'aménagement de la partie hôtel, la commune réalise le gros œuvre, le restaurant et la desserte des étages avec ascenseur.

Un appel d'offres a été lancé sur la plateforme marchespublics.com avec 11 lots définis par la maîtrise d'œuvre, le cabinet ARCHI TRAV de François JEANNEAU A.C.M.H.

Lot 01	Maçonnerie - Pierre de Taille
Lot 02	Charpente
Lot 03	Couverture
Lot 04	Menuiserie-Vitrierie
Lot 05	Serrurerie
Lot 06	Plâtrerie - Décors Plâtre - Isolation
Lot 07	Peinture
Lot 08	Revêtements de Sol - Carrelage - Faïence
Lot 09	Plomberie - Sanitaires - Ventilation
Lot 10	Électricité
Lot 11	Ascenseur

La procédure se trouve en analyse des offres électroniques déposées par les entreprises. Le marché de chaque lot sera attribué par décision prise à partir des critères d'attribution fin juin. Une notification sera envoyée aux entreprises pour le début des travaux à suivre, d'une durée provisionnelle de 7 mois minimum.

SUBVENTIONS 2019

C.A.S.S.S.G.	1 600
C.A.S.S.S.G. (école jeunes)	700
Pétanque (concours)	300
Boulistes (concours Pentecôte)	1 200
Boulistes (lundi de Pentecôte)	250
Boulistes (école)	150
Judo-Club Chauvinois	250
Tennis-Club	100
Tennis-Club (école)	500
Tennis de table	600
Tennis de table (école)	700

Comité des fêtes	
(anim. estivales + bal 14/7)	1 500
("Souvenir Rousse-Perrin")	2 000
Comité de jumelage	500
Union Pêcheurs de la Gartempe	200
Prévention routière	35
EMIG	1 200
APE écoles	250
ACUSEP	150
Cyclos randon. du St-Savinois	200
Ass. commerçants non sédentaires	200
Centre Cantonal Culturel	100

Coopérative scolaire (clas.neige 2020)	1 250
Job'Services	0
Club de gym volontaire	100
Chorale "La vie chante" St-Pierre-de-Maillé	250
SPA Poitiers	90
Association Musique et Patrimoine en Vienne et Gartempe	2 000
Gartempe Blues Festival	1 000
A.F.M. Téléthon	100
Gartempe 206	250
Ass. Musicale Montmorillonaise	90
TOTAL	17 865



Civisme et savoir-vivre

RAPPEL : Vivre en bon voisinage avec les chiens et leurs maîtres



En appartement ou en maison individuelle, les aboiements répétés peuvent devenir vite insupportables pour le voisinage.

"Les propriétaires ou possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage" (article R1334-31, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique). Dans le respect de l'animal il existe des solutions qui peuvent être apportées par des conseillers spécialisés (magasins spécialisés, toiletteurs et éducateurs).

En cas de difficulté avec les aboiements des chiens de vos voisins, nous vous invitons dans un premier temps à en discuter avec eux, la courtoisie aide à résoudre beaucoup de problèmes et il y a souvent une solution à ces derniers. Évidemment si cela ne s'améliore pas, des démarches, moins agréables pour les propriétaires de chiens, pourront être envisagées : dépôt de plainte auprès de la gendarmerie entre autres.



DEPART A LA RETRAITE

Après cinq années au service de la commune, Véronique Rémondère a quitté le 31 mai, non sans émotion, les enfants de la maternelle et les résidents des "Rives de la Gartempe" entre autres. Nous la remercions pour la gentillesse et la disponibilité dont elle a fait preuve. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Nouveau projet touristique avec l'Association GARTEMPE 206

En août 2019, la Gartempe invite à un retour aux sources !

Sur ses 206 kilomètres de rives bucoliques, d'ombrages, de reflets de ponts, la Gartempe se fait connaître ou redécouvrir pendant 3 jours, les 16,17 et 18 août en invitant des associations de randonneurs pédestres, cyclo-touristes ou voitures de collections à croiser leurs regards sur 3 départements et bénéficier de l'initiative de 21 communes riveraines associées à la valorisation de la vallée (lieux d'exception, créations, produits locaux)

Le vendredi 16 août, la caravane partira de Saint Germain vers Yzeures/Creuse pour redescendre déjeuner à Saint-Savin et terminer la journée à Lathus par un dîner et spectacle culturel présenté par nos deux artistes locaux des 2 rives : Valentine et Ethyene.

La promenade du samedi rejoindra Lathus avec déjeuner à Saint Ouen/Gartempe et dîner avec spectacle à Bessines/Gartempe pour se clôturer le dimanche avec la fête à Peyrabout/Gartempe, la source avec déjeuner à Salagnac.

Venez rencontrer les invités, inscrire vos associations pour leur transmettre et partager vos "secrets connus" de la Gartempe.

Opération "Tranquillité Vacances"

Dans le cas des "opérations Tranquillité vacances" organisées pendant les vacances scolaires, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie, des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

N'hésitez pas à prendre contact dès à présent avec les gendarmes :

Brigade de Saint-Savin 05 49 48 44 24

Brigade de Montmorillon 05 49 91 10 44

Vous êtes victime d'un cambriolage, composez le 17 ou le 112

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Vol téléphones portables : SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Télécom : 0 825 005 700

VIE ECONOMIQUE

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre commune, Christian et Anabel BARDERA et leur fille, les nouveaux propriétaires du Bar/Restaurant le Saint-Savin, place de la Libération. Tous les deux professionnels de la restauration, ils arrivent du Lot et Garonne près d'Agen. Tous nos vœux de réussite.

Horaires Centre Aquatique

	du 7 juillet au 1 ^{er} septembre	
Lundi	10 h - 12 h	14 h - 20 h
Mardi	10 h - 12 h	14 h - 20 h
Mercredi	10 h - 12 h	14 h - 20 h *
Jeudi	10 h - 12 h	14 h - 20 h
Vendredi	10 h - 12 h	14 h - 20 h
Samedi	10 h - 12 h	14 h - 19 h
Dimanche		14 h - 19 h
* Nocturnes jusqu'à 21 h 30 le mercredi du 12 juillet au 7 août		
Ouvert le 14 juillet et le 15 août		
IMPORTANT : Evacuation des bassins 14 heure avant l'horaire de fermeture		

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne.

Ces déchets verts sont donc à déposer en déchetterie.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Des dérogations prévues dans l'arrêté préfectoral n°2017-SIDPC-014 peuvent être accordées par le Préfet afin de brûler des pailles et autres résidus de cultures pour des raisons agronomiques et sanitaires

Plus d'information sur : <http://www.vienne.gouv.fr> ou en mairie

Le Comité de Jumelage



Inauguration d'un banc du jumelage, au barycentre de l'ex-canton de Saint-Savin.

A la pause de mi-parcours de la randonnée de l'amitié du 1^{er} mai, les randonneurs ont pris part à un petit évènement exceptionnel, l'inauguration d'un "banc du jumelage", organisé par la municipalité de Nalliers, sur proposition du Comité de Jumelage du Saint-Savinois, au village du Bouex qui se situe au barycentre du St-Savinois, composé des communes de l'ancien canton. Il a été calculé par Claudine Girard, professeur de Maths à la retraite et secrétaire du Comité, grâce aux 75 points mis sur le contour de la carte de l'ancien canton. Les villes jumelles sont Malle, en Belgique, Heusenstamm en Allemagne et Hartley-Wintney en Angleterre. Ce banc pourra accueillir les randonneurs d'ici et d'ailleurs, pour une pause, avant de poursuivre leur voyage.

Chacun des élus présents, a profité de l'occasion, pour rappeler les valeurs de l'amitié, aussi bien entre voisins qu'avec nos villes européennes, et les capacités des 9 villages à oeuvrer en commun. La présidente a souligné l'esprit d'ouverture, d'accueil et de générosité des habitants. La doyenne de Nalliers, a alors confié, qu'elle n'avait pas vu autant de monde à cet endroit, depuis l'exode de 1940.

Au retour à la Bussière, le muguet offert par les organisateurs avait comme un parfum d'espoir en l'avenir.

Par ailleurs, le comité va célébrer les 21 et 22 juin en présence des représentants Allemands, le 50^e anniversaire de la signature de l'acte de jumelage avec Heusenstamm. De nombreuses animations se tiendront sur l'ex-canton pendant ces 2 journées, avec notamment un match de football franco-allemand des jeunes, des plus prometteurs.